



09 juillet 2003

Pays Verdon, Vaire, Var
*Un territoire aujourd'hui, notre Pays demain :
Construisons un Pays solidaire et accueillant.*

CHARTRE DU PAYS

Version soumise à validation des communes du périmètre du Pays Verdon, Vaire, Var

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE | 3 |
| 1^{ère} partie Présentation du territoire | 5 |
| 1.1 Les communes et structures intercommunales porteuses du projet | 6 |
| 1.2 Les principales caractéristiques du Pays Verdon, Vaire, Var..... | 7 |
| 1.3 L'organisation et les moyens du Pays Verdon, Vaire, Var | 8 |
| 2^{ème} partie Le Diagnostic stratégique territorial | 10 |
| 2.1 Les atouts du territoire..... | 11 |
| 2.2 Les handicaps du territoire | 12 |
| 2.3 Une composante importante : les flux de population | 13 |
| 2.4 Tableau de synthèse des atouts - handicaps et opportunités - menaces..... | 14 |
| 2.5 Evolution tendancielle | 16 |
| 2.6 Emergence du Pays Verdon, Vaire, Var et sa capacité de collaboration | 17 |
| 3^{ème} partie Les orientations fondamentales du Pays Verdon, Vaire, Var | 22 |
| 3.1 Les enjeux pour l'avenir du Pays Verdon, Vaire, Var..... | 23 |
| 3.2 L'ambition du Pays Verdon, Vaire, Var..... | 24 |
| 3.3 Les engagements des signataires..... | 25 |
| 3.4 Les objectifs de développement du Pays en émergence | 27 |

Préambule

L'association "**Comité de Pays Verdon – Vaïre – Var**" (du nom des 3 rivières principales qui traversent le territoire) a été créée le 7 décembre 1999. Elle est composée, aujourd'hui, de 33 communes et de 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

L'association a pour objet :

- 1 d'engager au niveau des représentants des communes du Pays Verdon – Vaïre – Var une réflexion concertée, avec tous les acteurs locaux (associations, professionnels, consulaires, ...) sur l'avenir de ce territoire,
- 2 d'établir, en partenariat avec les forces vives locales, un projet de développement cohérent et solidaire pour ce territoire,
- 3 d'établir, en y associant le Conseil de développement, la Charte du Pays qui affirmera les priorités stratégiques retenues,
- 4 de définir et mettre en place le programme d'actions à mener dans ce cadre.

Pour atteindre ses objectifs l'association a tout d'abord réalisé une **étude de préfiguration de pays** (diagnostic, enquête à la population...) – au sens de la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire dite « loi Voynet » - pour laquelle elle s'est faite aider par un bureau d'étude (SOMIVAL de Clermont-Ferrand –Puy de Dôme).

Le travail de l'Association "Comité de Pays Verdon – Vaïre – Var" s'est poursuivi par la rédaction de la charte de territoire à laquelle ont collaboré le Comité de Pays et le Conseil de Développement.

***Le Conseil de Développement**, installé en novembre 2001, regroupe 80 acteurs qui ont depuis le début de l'étude de préfiguration participé à la démarche. Il a adopté la forme d'une Association loi 1901 le 6 avril 2002.*

Parallèlement à l'étude de préfiguration, l'association "Comité de Pays Verdon – Vaïre – Var", a déposé une demande **de reconnaissance de périmètre d'étude pour le Pays Verdon, Vaïre, Var**.

Ce périmètre a été validé par :

- le Conseil Général des Alpes de Haute Provence le 18 mai 2001
- le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur le 4 mai 2001
- la Commission départementale de coopération intercommunale le 1^{er} juin 2001
- la Conférence régionale de l'aménagement et du développement du territoire de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur le 21 mai 2001.

Ce périmètre a fait l'objet de l'arrêté n° 2001 – 177, pris le 3 juillet 2001 par le Préfet de Région Provence – Alpes - Côte d'Azur, portant reconnaissance du périmètre d'étude du Pays Verdon –Vaïre - Var.

Le présent document qui constitue la Charte de territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var se décompose en **trois parties principales** :

- **Partie 1 : Présentation du territoire**

Elle permet l'identification des communes et des Etablissement Public de Coopération Intercommunale du territoire ainsi que la présentation des principales caractéristiques du Pays.

- **Partie 2 : Le diagnostic stratégique**

Il comprend les éléments clés du diagnostic stratégique.

- **Partie 3 : les orientations fondamentales du Pays Verdon, Vaire, Var.**

C'est la partie véritablement stratégique de la Charte.

Elle comprend :

1. les enjeux pour l'avenir du Pays Verdon, Vaire, Var,
2. l'ambition du Pays Verdon, Vaire, Var
3. les engagements des signataires,
4. les objectifs de développement

1^{ère} partie

Présentation du territoire

Présentation du territoire

1.1 Les communes et structures intercommunales porteuses du projet

5 structures intercommunales constituent le support de la réflexion du Pays Verdon, Vaïre, Var.

| N°insee | Communes | Cantons | Structures intercommunales | | | | | |
|---------|-----------------------|--------------------|----------------------------|-----------------|----------------|-------------------------|------------------------|---------------|
| | | | SI du Haut Verdon | CC Moyen Verdon | SIVU du Verdon | SIVOM du canton d'Annot | SIVOM canton Entrevaux | CC du Teillon |
| 04008 | Annot | Annot | | | | | | |
| 04032 | Braux | | | | | | | |
| 04090 | Le Fugeret | | | | | | | |
| 04115 | Méailles | | | | | | | |
| 04174 | Saint Benoît | | | | | | | |
| 04224 | Ubraye | | | | | | | |
| 04236 | Vergons | | | | | | | |
| 04039 | Castellane | Castellane | | | | | | |
| 04069 | Demandolx | | | | | | | |
| 04092 | La Garde | | | | | | | |
| 04148 | Peyroules | | | | | | | |
| 04171 | Rougon | | | | | | | |
| 04183 | S Julien du Verdon | | | | | | | |
| 04210 | Soleilhas | | | | | | | |
| 04006 | Allos | Allos-Colmars | | | | | | |
| 04025 | Beauvezer | | | | | | | |
| 04061 | Colmars | | | | | | | |
| 04218 | Thorame Basse | | | | | | | |
| 04219 | Thorame Haute | | | | | | | |
| 04240 | Villars Colmars | | | | | | | |
| 04042 | Castelet les Sausses | Entrevaux | | | | | | |
| 04076 | Entrevaux | | | | | | | |
| 04170 | La Rochette | | | | | | | |
| 04194 | Saint Pierre | | | | | | | |
| 04202 | Sausses | | | | | | | |
| 04043 | Val de Chalvagne | | | | | | | |
| 04005 | Allons | St André les Alpes | | | | | | |
| 04007 | Angles | | | | | | | |
| 04136 | La Mure Argens | | | | | | | |
| 04099 | Lambruisse | | | | | | | |
| 04133 | Moriez | | | | | | | |
| 04173 | Saint André les Alpes | | | | | | | |
| 83 142 | Trigance (1) | Comps sur Artuby | | | | | | |

(1) Commune de 150 habitants – Superficie = 58,9 Km² -

CC : Communauté de communes

SIVU : Syndicat Intercommunal à vocation unique

SIVOM : Syndicat Intercommunal à vocations multiples

A noter que les communes du canton d'Annot associées à la commune d'Entrevaux ont travaillé au cours de l'année 2002 à la constitution d'une communauté de communes.

1.2 Les principales caractéristiques du Pays Verdon, Vaire, Var

Le périmètre d'étude du Pays Verdon, Vaire, Var présente les caractéristiques suivantes :

- Sud-est du département des Alpes de Haute Provence, au centre de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA),
- 33 communes : 16 % des communes du département des Alpes de Haute Provence, 5 cantons.
- Un pays de frontière, notamment de part son relief, et marqué par les soubresauts de l'histoire, qui garde les traces des lignes et sites de défense (citadelles et forts d'Entrevaux, de Colmars les Alpes...).
- 8 274 habitants permanents en 1999 : 6 % de la population du département mais une population multipliée par 5 en période de vacances scolaires ; 70% de résidences secondaires sur le territoire ; une très faible densité de population permanente.
- 8 274 habitants en 1999 ; 7 970 en 1990 ; 7 584 en 1982 : un pays qui gagne des habitants y compris au chef lieu de l'arrondissement Castellane : 1 508 habitants en 1999 ; 1 383 en 1982.
- 138 060 hectares cadastrés soit 20 % de la superficie du département, dont 12 % (16 000 ha) en surface agricole, 38,6 % de grands espaces boisés (51 000 ha de surface cadastrée) et en estives (62 500 ha).
- Un pays de haute montagne et de moyenne montagne associant les composantes alpines et méditerranéennes. Un pays lieu d'échanges des produits alpins et méditerranéens.
- Une richesse patrimoniale de première importance, diversifiée (ZNIEFF, ZICO, Grand Site pour les gorges du Verdon), 8 communes font partie du Parc Naturel Régional du Verdon, 2 communes du Parc National du Mercantour, et 6 communes de la Réserve Géologique de Haute Provence.
- Une activité économique dominée par le tourisme avec une forte saisonnalité : tourisme de sports d'hiver d'une part et tourisme d'été fortement axé sur les potentialités du Verdon d'autre part, mais aussi marqué par l'aspect « station » et peu diffusé sur le reste du territoire.
- 300 entreprises relevant de la Chambre des Métiers, en légère diminution ; 170 entreprises relevant de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à peu près stable.
- 200 exploitations agricoles en 2000 soit moitié moins qu'en 1988.
- 34 500 lits touristiques (marchands et résidences secondaires) dans le secteur Haut Verdon / Val d'Allos ; 53 % d'hôtels non classés dans ce même secteur.

1.3 L'organisation et les moyens du Comité de Pays et du Conseil de Développement.

Dès le début de la démarche, le partenariat a été établi entre le Comité de Pays et les services de l'Etat (Sous Préfecture), de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Général des AHP ainsi que ceux du Parc Naturel Régional du Verdon.

Le Pays Verdon, Vaïre, Var a été associé par ses différents partenaires aux projets et politiques départementales et régionales (Pacte territorial pour l'emploi, Charte départementale pour l'environnement, Maison de Services Publics, Projet d'antennes à haut débit, Charte forestière, Plan Régional de Formation, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire...). Il s'est engagé dans l'animation et le suivi de programmes européens (LEADER +, Point Relais Objectif 2...).

Le Comité de Pays et le Conseil de Développement travaillent en étroite collaboration et partagent les ressources humaines dont dispose le territoire. Ils ont chacun désigné des personnes relais entre leur deux structures.

Le Pays a été accompagné pour une partie de sa démarche par le Cabinet d'études SOMIVAL (diagnostic de territoire, structure d'objectifs).

Organisation du Comité de Pays :

Le Comité de Pays est constitué en association loi 1901. Son bureau est composé de 10 membres et son Conseil d'Administration de 24 membres.

L'ensemble des 33 communes et des 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale siège à l'Assemblée Générale.

Organisation du Conseil de Développement :

Le Conseil de Développement, constitué en association loi 1901, est composé de 80 membres. Sa composition a été validée par délibération de l'ensemble des Communes du Pays Verdon, Vaïre, Var.

Il s'est organisé en 4 commissions de travail : Identité – Communication / Economie / Gestion de l'espace et des milieux / Services – habitat – infrastructures dans lesquelles se sont répartis librement les membres.

Moyens humains :

Le Pays dispose de deux agents de développement qui se répartissent les missions de gestion et d'animation du Comité de Pays et du Conseil de Développement.

Moyens financiers :

- Le Pays Verdon, Vaïre, Var a signé une convention cadre en 1999 avec l'Etat, le Conseil Régional PACA et la Caisse des Dépôts et de Consignations pour un montant subventionnable de 109 763 €.
- Il a bénéficié d'une subvention du Conseil Régional PACA d'aide au démarrage pour la création d'un emploi jeune (équipement, communication, frais de déplacements...) de 4600 €.
- Il bénéficie d'une aide de l'Etat pour le financement du poste emploi jeune créé en 2001.

- Parallèlement, le Pays des 3V a bénéficié d'une subvention de la Région pour le montage du Contrat Montagne (8534 €). Pour le suivi et l'évaluation de ce Contrat l'Etat, la Région et le Conseil Général ont accordé au Pays une aide de 21342 €. Cette subvention a été renouvelée en 2003.
- Le Conseil Général des AHP vient d'octroyer une aide de 15 000 € au Pays pour l'année 2002 (élaboration de la Charte et du programme d'actions, animation du Comité de Pays et du Conseil de Développement...).
- L'engagement des communes dans la démarche a été conforté lors de la dernière Assemblée Générale du Comité de Pays. A l'unanimité les membres ont décidé de passer la cotisation des communes de 15 € par an à 1 € par an et par habitant (population INSEE). Cette décision est essentielle notamment vis à vis des partenaires financiers que son l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Département des Alpes de Haute Provence.
- En tant que Point Relais Objectif 2, le Comité de Pays Verdon, Vaire, Var peut bénéficier d'une aide financière de 3000 € par an (1500 € Région PACA, 1500 € Europe).

Outils de communication :

Le Pays Verdon, Vaire, Var diffuse depuis octobre 2000 une lettre d'information semestrielle. L'association a également un site Internet depuis 2001 : www.paysdes3v.net.

Le Pays s'efforce depuis le début de sa démarche de développer et de renforcer le partenariat sur son territoire. Aujourd'hui il associe de plus en plus d'acteurs vivant et travaillant sur le territoire. Il recherche une plus forte implication des acteurs économiques dans le Conseil de Développement.

Parallèlement le Pays doit engager une réflexion sur son organisation et sa structuration à moyen et long terme. La question de son statut reste fondamentale mais suspendue aux orientations qui seront définies par le gouvernement. Le Comité de Pays et le Conseil de Développement devront conjointement s'emparer de ce sujet et décider du statut le mieux approprié à la mise en œuvre du projet de territoire.

2^{ème} partie

Le Diagnostic stratégique territorial du Pays Verdon, Vaïre, Var

Les points clés présentés ci-après représentent une synthèse des éléments qui ont permis de construire le diagnostic stratégique :

- les atouts du territoire,
- les handicaps du territoire,
- un point clé du diagnostic : les flux de population
- le tableau de synthèse atouts – handicaps et les opportunités - menaces
- l'évolution tendancielle
- L'émergence du Pays Verdon, Vaïre, Var et sa capacité de collaboration

2.1 Les atouts du territoire

- La présence du Verdon, axe de continuité pour une bonne partie du territoire, objet d'intérêt et d'actions communes.
- Des noms connus : le Verdon, Castellane, Allos...
- Une ligne ferroviaire qui, malgré des difficultés, relie Digne à Nice (liaison Est/Ouest du territoire) et offre des potentiels de développement touristiques et économiques.
- Un réseau de bourgs - centres bien équipés qui maillent le territoire et assurent les services à la population.
- Une position stratégique de carrefour pour Saint André les Alpes qui peut induire un développement intéressant.
- Un territoire renfermant des espaces de production agricole de qualité, adaptée à la particularité et la sensibilité du milieu et des espaces de production forestière vastes mais à valoriser.
- Un espace de qualité (qualité du milieu, qualité de vie) offrant des complémentarités intéressantes (milieux alpins / milieux méditerranéens, haute montagne / moyenne montagne, potentiels touristiques de station / tourisme diffus, patrimoine naturel / patrimoine culturel...).
- Des bassins de population importants à proximité (Côte d'Azur, Bouches du Rhône), potentiel de débouchés pour les produits locaux : consommateurs de produits agricoles, touristes de courts séjours, résidents secondaires, captation de vacanciers venant sur la Côte d'Azur...

2.2 Les handicaps du territoire

- Pour le secteur d'Allos, un immobilier touristique et des équipements touristiques qui ne sont plus toujours en phase avec la demande du marché.
- Pour le secteur de Castellane, une forte pression des sports nature qui entraîne des tensions dans la valorisation touristique.
- Pour le secteur d'Annot/Entrevaux, un positionnement encore mal défini en terme de vocation de la zone.
- Pour l'ensemble du territoire d'étude :
 - une économie très dépendante du tourisme et très marquée par la saisonnalité,
 - des contraintes d'organisation des services et de rentabilité des activités et des services liés d'une part à la configuration de montagne du territoire, d'autre part à la faible densité de population permanente et enfin aux fortes variations de population,
 - des difficultés à retenir les jeunes, notamment à cause des faibles perspectives d'emploi qui leur sont offertes,
 - un vieillissement de la population,
 - un retard dans les équipements de base, pourtant nécessaires pour le maintien des habitants et l'accueil de nouveaux arrivants,
 - une économie non déclarée (meublés...) qui gêne les tentatives de mise en cohérence et synergie des potentiels locaux,
 - des dessertes routières et ferroviaires subissant de fortes contraintes techniques et mal adaptées aux besoins actuels,
 - un tissu de petites entreprises (agriculture, commerce, artisanat) diffus et confronté aux problèmes de succession / reprise.

2.3 Une composante importante : les flux de population

- Des migrations alternantes domicile/travail importantes :
 - en interne vers les pôles d'emploi principaux qui correspondent aux chefs-lieux de canton + la station de tourisme d'Allos,
 - en externe vers, d'une part Digne, d'autre part Nice et Grasse.

Cette grande mobilité permet de maintenir des résidents permanents sur le territoire mais suppose des conditions routières convenables. Elle peut avoir des répercussions sur les activités et les animations de la zone (disparitions, ouverture...) et conforter les modifications des habitudes d'achat (déplacements vers les grandes surfaces et les pôles urbains majeurs...).

- La partie sud du territoire, zone d'accueil de population à difficulté économique et d'insertion en provenance de la Côte, entraînant des besoins en terme d'actions sociales.
- Des mouvements saisonniers de résidents secondaires en provenance du sud, profitant de l'arrière-pays que constitue pour eux le territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var à la belle saison.
- Des mouvements quantitativement importants de "régionaux" pour les sports d'hiver vers Allos et de touristes de toutes origines pour l'été vers Castellane, créant des déséquilibres difficiles à gérer (équipements et services publics et privés, pressions foncières...).

2.4 Tableau de synthèse des atouts – handicaps et opportunités - menaces

| ATOUPS |
|--|
| Territoire de montagne, conjonction de milieux alpins et de milieux méditerranéens |
| Ressources naturelles riches et variées : aérologie, neige, champignons, forêt, eau... |
| Patrimoine naturel et architectural varié et de grande valeur |
| Population stabilisée |
| Bon maillage de bourgs - centres bien équipés |
| Nombreux services, équipements sportifs, culturels à caractère saisonnier |
| Habitude et organisation (partielle) pour répondre aux contraintes de la faible densité de population |
| Tissu associatif dynamique |
| Qualité du cadre de vie |
| Agriculture qui entretient l'espace |
| Notoriété du Verdon et du Val d'Allos |
| L'Est du territoire : porte des Alpes de Haute Provence pour les Alpes Maritimes |
| Territoire Château d'eau |
| Importante activité touristique ; Deux saisons touristiques |
| Rayonnement culturel de l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc |
| HANDICAPS |
| Contraintes de la zone de montagne (**) |
| Diminution du nombre des jeunes et jeunes actifs |
| Densité démographique très faible |
| Peu d'emplois au pays pour les jeunes |
| 70% des logements sont des résidences secondaires |
| Fortes variations de population dans l'année |
| Services manquants pour les habitants permanents |
| Des retards dans les équipements de base pour l'accueil de nouveaux habitants |
| Réseau de communication interne et vers l'extérieur (route, fer, mobile) mal adaptés |
| Besoins de gros investissements pour certains équipements structurants (Chemin de Fer de Pce, Val d'Allos) |
| Tourisme : presque une mono-activité |
| Aléas climatiques |
| Immobilier touristique ancien et inadapté |
| Forte saisonnalité des activités → nombreuses difficultés (*) |
| Faible diversification des activités et du tourisme |
| Faible maîtrise du parc locatif touristique |
| Des conflits d'usages pour le Verdon |
| Agriculture mono-productive (ovin) |
| Forêt partiellement exploitée et de qualité médiocre |
| Actions dispersées des communes, des professionnels (tourisme, loisirs...) |

(*) emplois précaires, services fermés, fortes variations d'activités, difficultés à rentabiliser les investissements ou les services...

(**) difficultés des communications, déplacements internes dans la zone, climat rude...→ services au 3è et 4è âge

| | |
|--|---|
| Bassin de population important à proximité | TENDANCES ET OPPORTUNITES FAVORABLES |
| Développement des temps de loisirs et des courts séjours | |
| Raccordements autoroutiers et arrivée du TGV | |
| Recherche d'espaces sauvages, de nature, d'authentique | |
| Recherche de cadre de vie de qualité et de convivialité | |
| Bonne image de marque de la montagne et de ses produits | |
| Demande croissante d'activités liées à l'eau | |
| De plus en plus de « jeunes » retraités actifs | |
| Développement des relations transalpines Provence/Piémont | |
| IUT de Digne, Projet Université de Charleston | |
| SAGE, CAD... organisant les usages | |
| Loi sur la forêt, réflexions globales de « l'après tempête » | MENACES |
| Viellissement de la population et départ des jeunes | |
| Concurrence du littoral dès le mois de mars | |
| Décalage entre l'offre locale et les attentes des « clients » (habitants, touristes, entrepreneurs) | |
| Disparition des services publics par souci de rentabilisation économique | |
| Tensions/conflits vis-à-vis des prestataires touristiques extérieurs | |
| Pression sur la consommation de viande ovine, sur la qualité du lait et des fromages (chèvres) | |
| Concurrence étrangère et Organisation mondiale du Commerce (OMC) pour l'élevage entre autre l'élevage ovin | |
| Réduction des soutiens à l'agriculture de montagne et à la compensation des handicaps | |
| Lenteur/retard pour la mise à niveau des réseaux (routier, ferroviaire, haut Débit...) | |

2.5 Evolution tendancielle

Pour l'ensemble du territoire l'évolution tendancielle à quinze - vingt ans , c'est à dire l'évolution la plus probable si de nouveaux objectifs ne sont pas définis sur les plans démographique, social, économique, culturel et environnemental, est résumée ci après :

- L'activité économique dépendra toujours et de plus en plus du tourisme et de la logique de type "station" qui concentre l'activité dans l'espace et dans le temps.
- La population résidente se maintiendra mais se trouvera dépassée par les populations temporaires de vacanciers.
- Le territoire vivra sur l'acquis de sa renommée et d'image des deux pôles Allos/Verdon. Le reste du territoire essaiera, de façon aléatoire et non structurée, de détourner à son profit une partie de ces vacanciers.
- L'agriculture, en difficulté et très menacée, se repliera de plus en plus sur les secteurs offrant les meilleurs potentiels comme celui de Thorame Basse pour les productions en système classique dominant.
- La concentration des emplois restants dans les chefs-lieux de canton s'accroîtra et les migrations alternantes vers Digne et Nice se confirmeront.
- La zone de transition Annot/Entrevaux continuera à subir sa position de zone d'accueil et deviendra une zone dortoir pour les actifs de Nice.
- Mitage de plus en plus accentué des zones urbaines, pressions foncières.

Cette évolution tendancielle sur 25 ans n'est pas inéluctable à condition de réagir et que les enjeux qui ont été repérés soient relevés.

2.6 L'émergence du Pays Verdon, Vaire, Var et sa capacité de collaboration

Un Pays est un territoire de projets qui fédère de multiples acteurs et dont la pertinence peut être approchée au travers de trois composantes :

- la cohésion du territoire : géographique, culturelle, économique ou sociale,
- la volonté de travailler en commun : les structures intercommunales, les organisations supra - communales associatives...
- la capacité du territoire à dépasser les différences et les spécificités et à produire un projet commun de développement.

Le Pays doit à la fois :

- mettre en valeur ce qui le distingue des territoires alentours,
- rester en cohérence avec les orientations majeures du Département des AHP, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur -dont il constitue une composante-, de l'Etat,
- travailler en réseau et en synergie avec les autres structures intercommunales et organismes de développement exerçant des compétences sur son territoire, comme le Parc Naturel Régional du Verdon, le Parc National du Mercantour.

Ces différents points, examinés par les acteurs locaux et par la Conférence Régionale à l'Aménagement et au Développement du Territoire ont permis de valider le périmètre d'étude sur la base des observations ci-après.

2.6.1 Cohésion du territoire

a. Critères discriminants

Les critères géographiques (Haut Verdon – Moyen Verdon – Secteur de la Vaire et du Var) et l'attractivité vers deux pôles urbains distincts (Digne, Nice) sont les deux principaux critères discriminants qui pourraient mettre en cause la cohésion du Pays Verdon, Vaire, Var.

Ils prennent encore plus d'importance pour la partie Est du territoire dont le bassin de vie est fortement tourné vers Nice.

Toutefois, le Pays ne se raisonne pas seulement en bassins de vie mais aussi et surtout en territoire de projet de développement.

La position des deux communes chefs lieux de canton de la partie Est du territoire, Annot et Entrevaux, est déterminante pour l'avenir et la cohésion du Pays Verdon, Vaire, Var.

Or, ces deux communes ont confirmé leur attachement au projet de Pays et oeuvrent même ensemble à la création d'une communauté de communes.

Dans les Alpes maritimes, Puget-Téniers est engagé dans une démarche analogue de Pays. Dans les Alpes de Haute - Provence, le Pays Dignois prépare sa charte. Vers le Sud, en direction du département du Var, le projet du Pays du Verdon est également en préparation, sans oublier la présence du PNR du Verdon.

b. Critères de cohésion

Le Pays en émergence, comme tout vaste territoire, est forcément tiraillé par des forces centrifuges qui s'exercent bien sûr davantage sur ses bordures : l'histoire, l'évolution de l'économie et la localisation des sources d'emplois, le relief, l'état des liaisons routières et ferroviaires et les conséquences sur les temps de parcours pour accéder aux pôles d'emplois et de services en constituent les raisons principales.

Ainsi, le secteur d'Annot/Entrevaux a des habitudes de vie avec Nice, celui du moyen Verdon avec le département du Var.

Cependant, en grande majorité, les habitants du territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var restent dépendants de la ville de Digne, la préfecture, pour les équipements et les services de rang supérieur et notamment en matière de santé.

D'autre part, Castellane, sous-préfecture du territoire, assure un relais dans les fonctions administratives et de service public pour tous les habitants de cette zone.

En dehors de ces questions d'attraction, l'organisation globale du territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var s'articule nettement autour de trois secteurs distincts :

- le haut Verdon (la Vallée) : dédié à la haute montagne, fortement dépendant de l'activité neige et des stations du Val d'Allos mais avec aussi un pôle agricole dynamique plus fortement développé sur le bas de la vallée (Thorame Haute, Thorame Basse).
- le moyen Verdon (St André les Alpes / Castellane), influencé par les activités nautiques sur le Verdon – de façon aiguë à Castellane et à un degré moindre autour du lac de Castillon de St André les Alpes et St Julien du Verdon - et le tourisme d'été.
- la région à l'est du col de Toutes Aures, tournée vers Nice, espace intermédiaire dont les potentiels touristiques et agricoles sont plus modestes et diffus mais qui constitue la porte vers les Alpes maritimes et qui compte quelques entreprises à fort effectif salarié (Bâtiment et Travaux Publics et agroalimentaire).

Malgré ces particularités, des points communs forts existent :

- les habitants se sentent d'abord et avant tout bas alpins, et non pas Varois ou Niçois ;
- ils appartiennent à un même secteur géographique difficile d'accès, que ce soit côté rivière Verdon ou que ce soit coté rivières Vaïre et Var ;
- le cadre de vie est celui de la moyenne et de la haute montagne dont les contraintes et les potentiels ont façonné les mentalités, l'organisation et le développement socio-économique ;
- l'économie présente une grande homogénéité et des traits dominants de territoire rural : elle est marquée par la tradition agricole du pastoralisme et l'élevage ovin comme production majoritaire, par la faible industrialisation – qui n'exclut pas la présence de quelques entreprises importantes -, par un artisanat basé sur les métiers du bâtiment (caractéristique rurale classique), et par la quasi mono - activité touristique ;

- les problèmes de fond rencontrés sont communs : faible densité de population, maintien des services, création d'emplois, maîtrise du développement touristique, communication routière, moyens financiers...avec bien entendu une déclinaison et des intensités dans ces problèmes différentes dans chacun des trois secteurs.

→ La cohésion du Pays Verdon, Vaire, Var repose sur :

- le sentiment commun d'appartenance au quart sud-est du département des Alpes de Haute Provence ;
- la similitude de l'organisation socio-économique et des problèmes posés ;
- l'influence de la montagne sur la vie quotidienne et les activités.

Toutefois, les questions d'identité, qui renvoient à l'histoire, reviennent souvent dans les débats ce qui a conduit le Comité de pays et le Conseil de Développement à se saisir de ce sujet.

c. Articulation avec d'autres acteurs territoriaux

Le Parc National du Mercantour a une vocation de protection stricte de sa zone centrale et concerne une partie du territoire de Colmars les Alpes et d'Allos..

En ce qui concerne la zone périphérique, seules les communes d'Allos et de Colmars les Alpes sont concernées.

L'organisation d'un partenariat entre le Parc National du Mercantour et le futur Pays pour les actions concernant cette partie de territoire à double appartenance semble facile : le parc du Mercantour développe des actions fortes en direction de la protection du patrimoine naturel et de la maîtrise des flux touristiques sur son territoire et le Pays Verdon, Vaire, Var cherche à sortir de la logique « tout station » et « été/hiver ». Le Parc National du Mercantour est membre du Conseil de développement.

Le champ de collaboration est donc largement ouvert.

La situation est différente avec le Parc Naturel Régional du Verdon :

- Son territoire recoupe 8 communes du futur Pays.
- Sa charte décrit ses missions de façon très large et englobe aussi bien par exemple le développement économique que la valorisation touristique ou la promotion des gorges du Verdon.

Le recadrage des actions du PNR du Verdon actuellement engagé par la structure et la DIREN et la perspective du renouvellement de sa charte dans trois ans fournissent l'occasion de discuter d'éventuelles réorientations ou recentrages du PNR du Verdon et de collaborations avec de nouveaux partenaires comme le Pays Verdon, Vaire, Var dans des domaines jugés non prioritaires par et pour le PNR.

La candidature LEADER + présentée conjointement par le PNR du Verdon, le Syndicat Mixte des Pays du Verdon et l'Association du Pays Verdon, Vaire, Var a été retenue, témoin de la capacité de collaboration des trois structures.

La convention de partenariat établit et précise le rôle de chaque structure par rapport aux communes à double appartenance.

Dans le même ordre d'idée, la Réserve Géologique de Haute Provence a été associée aux réflexions du Pays Verdon, Vaire, Var et est membre du Conseil de Développement.

2.6.2 La capacité de collaboration du territoire

a. Les acquis

Les communes et structures du territoire du Pays Verdon, Vaire, Var évoluent peu à peu dans l'appréhension des problèmes et la recherche de solutions communes.

Ont participé à cette évolution

- la mise en place des programmes LEADER,
- l'action de syndicats intercommunaux dépassant le cadre cantonal et permettant les échanges plus larges : SIVU d'aménagement du Verdon, syndicat d'électrification,
- l'action de partenaires à assise territoriale large : PNR du Verdon – malgré ses récentes difficultés de reconnaissance et d'organisation,
- le démarrage de procédure de concertation élargie comme le SAGE Verdon

et aussi

- l'action de fond conduite par l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc auprès de nombreuses communes du territoire, de leurs partenaires, des habitants et de l'extérieur,
- les mises en réseau de certains acteurs locaux comme les écoles et les collèges.

→ Pays Verdon, Vaire, Var : un acquis d'approche large des questions et de dialogue pluri- partenarial

b. Vers le renforcement de l'intercommunalité

On notera en préambule que **toutes les communes** du territoire du Pays Verdon, Vaire, Var appartiennent (ou ont appartenu jusqu'à un passé récent) à au moins une des structures intercommunales adhérentes au Pays.

En matière d'intercommunalité, le renforcement de la solidarité intercommunale progresse. Une communauté de communes travaille sur le Moyen Verdon, le district du Teillon, à territoire limité, s'est transformé en communauté de communes, le SIVOM du canton d'Annot a engagé une réflexion pour la création d'une communauté de communes....

La crainte de perdre son indépendance, son pouvoir de décision, son pouvoir d'action au plus près des besoins estimés de la commune... a souvent été exprimée par les maires. L'intercommunalité à la carte réglait un certain nombre de problèmes en évitant de se dessaisir de compétences.

Toutefois les nécessités pratiques et financières amènent à réviser peu à peu ces jugements. La création de l'Association Pays Verdon, Vaire, Var en est une première illustration, de même que les démarches engagées par les SIVOM qui envisagent leur transformation à plus ou moins brève échéance.

→ Pays Verdon, Vaire, Var : un territoire structuré par l'intercommunalité, évoluant peu à peu vers une solidarité plus étroite des communes.

c. Les relations au sein du Pays

Les relations au sein du Pays Verdon, Vaïre, Var sont globalement bonnes. On ne note pas de conflit important de personnes cristallisant des problèmes politiques. De même on ne note pas de tensions / oppositions manifestes entre chef - lieux de canton et communes du canton.

Ces deux éléments sont favorables à la construction d'un dialogue serein et actif pour le Pays.

Par ailleurs, le Pays Verdon, Vaïre, Var a mis en place un Conseil de Développement et un Comité de Pays pour approfondir sa réflexion stratégique, témoin de sa capacité à se mobiliser sur ce projet (voir plus loin).

2.6.3 Conclusion

Le territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var a montré ses capacités à :

- travailler avec l'ensemble des structures intercommunales qui le compose,
- associer des partenaires du monde professionnel, associatif... à son projet,
- dépasser les particularismes locaux,
- dégager des axes communs d'intérêt ou de problèmes à traiter,
- étudier des collaborations avec les Parcs et la Réserve Géologique,
- se démarquer des territoires qui l'entourent.

Le résultat de cet état des lieux et la mobilisation des acteurs locaux ont permis de poursuivre la démarche et d'élaborer le projet de territoire présenté ci-après.

3^{ème} partie

Les orientations fondamentales du Pays Verdon, Vaire, Var

Cette troisième partie présente la partie véritablement stratégique de la Charte du Pays Verdon, Vaire, Var.

Elle comprend :

1. les enjeux pour l'avenir du Pays
2. l'ambition du Pays Verdon, Vaire, Var
3. les engagements des signataires
4. les objectifs de développement que l'on cherche à atteindre

3.1 Les enjeux pour l'avenir du Pays Verdon, Vaïre, Var

La démarche d'élaboration du projet de charte a permis de dresser le constat **des forces et des faiblesses** du territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var et d'identifier les facteurs extérieurs - **opportunités ou menaces** - qui peuvent peser sur son développement de façon favorable ou défavorable.

Les principaux enjeux qui découlent du diagnostic stratégique et qui doivent être pris en compte par le Pays Verdon, Vaïre, Var pour assurer son avenir sont les suivants :

ENJEUX THEMATIQUES

ECONOMIQUE :

Maintenir l'économie du Pays Verdon, Vaïre, Var dans la compétition régionale, nationale et internationale et la diversifier sans dommage pour le patrimoine et le cadre de vie,

SOCIAL :

Veiller à assurer la présence des services publics par un maillage des services essentiels au maintien et à la qualité de vie des populations,

IDENTITAIRE :

Rechercher et affirmer une identité claire pour ancrer les actions, développer le Pays Verdon, Vaïre, Var en harmonie avec ses richesses patrimoniales et culturelles et les attentes de sa population.

ENJEUX TRANSVERSAUX

ORGANISATION :

Adopter une attitude volontariste pour imaginer / provoquer les solutions permettant d'atténuer les handicaps géographiques et démographiques, pour saisir les opportunités technologiques et pour valoriser les atouts du Pays Verdon, Vaïre, Var,

PARTICIPATION :

Développer un Pays vivant, actif et solidaire, en agissant pour et avec les divers acteurs et populations qui le composent, y vivent, y séjournent et y interviennent,

PARTENARIAT :

Développer des synergies pour enrichir les projets et contrebalancer la faiblesse des moyens propres du Pays Verdon, Vaïre, Var et des structures intercommunales,

A partir de ces enjeux validés par le Comité de Pays, les signataires de la Charte ont défini une Ambition politique pour le Pays Verdon, Vaïre, Var.

3.2 L'ambition du Pays Verdon, Vaire, Var

Les principes qui fondent le Pays Verdon, Vaire, Var :

- Un territoire de diversité et de complémentarité ;
- Un territoire à dimension humaine ;
- Un territoire tourné vers l'avenir ouvert à la création et à l'innovation ;
- Un territoire solidaire pour construire notre avenir tout en préservant ce qui fait l'originalité du Pays, sa différence, ses spécificités.

Ces principes, partagés par les habitants et les élus du Pays, nourrissent l'Ambition du Pays Verdon, Vaire, Var.

Celle-ci pourrait être illustrée la phrase suivante :

*Verdon, Vaire, Var,
Un territoire aujourd'hui, notre Pays demain,
Construisons un Pays solidaire et accueillant.*

3.3 Les signataires et leurs engagements

331 – Les Signataires

Les premiers signataires de la Charte de Développement du Pays Verdon, Vaire, Var sont :

- les 33 communes du Pays représentées par leur Maire,
- les 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- le Conseil de Développement,
- le Comité de Pays.

332 - Les Engagements des Signataires

Les signataires de la Charte ont pris plusieurs engagements pour pouvoir atteindre les objectifs qu'ils se donnent.

Engagement 1 : Elaborer et mettre en œuvre un Projet de développement économique, social et culturel basé sur un principe fort de respect de l'environnement et des hommes.

Le Pays Verdon, Vaire, Var souhaite s'inscrire dans une démarche de développement durable conciliant Développement et Environnement (architectural, naturel, social...).

Les objectifs du Projet de développement économique et social sont basés sur :

1. la diversité et le dynamisme des activités économiques et environnementales,
2. la présence des services publics nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants, au maintien, au développement de la qualité de vie de sa population,
3. l'attractivité du territoire pour les habitants permanents, les résidents secondaires et les touristes en travaillant sur trois axes : emplois, logements, services.
4. l'appui aux organismes contribuant à la création et/ou reprise d'activités économiques, sociales ou culturelles.
5. le maintien et l'amélioration du cadre de vie.

Les principes d'organisation sont basés sur le partenariat entre les acteurs publics et privés.

Engagement 2 : Rechercher la cohérence entre les politiques, les initiatives, les actions mises en place par les acteurs du territoire (communes, EPCI, acteurs privés, autres organismes...) et aider les collectivités à solutionner leurs problèmes par une réflexion collective.

Les collectivités et les différents acteurs du Pays s'engagent à s'informer mutuellement de leurs réflexions en matière d'aménagement et de développement et à travailler ensemble sur leurs projets.

Le Pays développe sa capacité de réaction (travail en réseau, partenariat étroit entre Comité de Pays et Conseil de Développement...) pour accompagner les communes et les structures intercommunales dans leurs démarches.

Engagement 3 : Conduire une réflexion approfondie pour pouvoir cerner et décliner l'identité du Pays Verdon, Vaire, Var en terme de communication interne et externe.

Les questions d'identité sont essentielles à la construction du Pays Verdon, Vaire, Var.

Les signataires de la charte, conscients de l'importance du sujet, s'engagent à conduire une réflexion approfondie pour connaître les caractéristiques du Pays (histoire, patrimoine, culture, milieu naturel ...) afin de valoriser au mieux ce territoire et de le promouvoir.

Engagement 4 : Reconnaître le Conseil de Développement et lui apporter un soutien technique et financier

Le Conseil de Développement du Pays Verdon, Vaire, Var travaille en concertation avec le Comité de Pays en initiant et en développant une démocratie territoriale participative. L'objectif du Conseil de Développement est bien d'associer le plus grand nombre à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

Le Comité de Pays conscient des complémentarités et de l'importance des missions du Conseil de Développement telles que définies dans ses statuts :

- Participer à la mise en œuvre et au suivi des programmes d'actions prévus dans la charte de Pays ;
- Etre associé à l'évaluation des actions engagées dans le cadre de la Charte de Pays ;
- Etre consulté ou s'auto – saisir de toutes questions relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire du Pays Verdon, Vaire, Var ;
- Relayer l'information, mobiliser la population et favoriser les initiatives des porteurs de projets du Pays Verdon, Vaire, Var ;

Lui reconnaît un rôle essentiel dans la construction et le développement du Pays Verdon, Vaire, Var et à ce titre lui apporte, dans le cadre de ses capacités budgétaires, un soutien technique et financier.

3.4 Les objectifs de développement

L'ambition du Pays Verdon, Vaire, Var a été déclinée en cinq objectifs prioritaires :

- **Dynamiser l'économie touristique** et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays Verdon, Vaire, Var ;
- **Structurer et organiser le territoire** au bénéfice de ses habitants ;
- **Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie et diversifier les activités du territoire : commerce, artisanat, agriculture, petite industrie ;**
- **Impliquer les habitants** et associer les partenaires au développement du Pays Verdon, Vaire, Var;
- **Déterminer l'identité** du Pays et la faire partager et porter par les habitants.

Ces objectifs stratégiques vont sous-tendre le programme d'actions du Pays Verdon, Vaire, Var.

Le tableau ci-après permet de visualiser les enjeux, l'ambition et les objectifs stratégiques.

Articulation enjeux / ambition / objectifs stratégiques

ENJEUX

ECONOMIQUE :

Maintenir l'économie (dont touristique) du Pays dans la compétition nationale et internationale sans dommage pour le patrimoine et le cadre de vie

SOCIAL

Veiller à assurer la présence des services publics par un maillage des services essentiels au maintien et à la qualité de vie des populations

ORGANISATION

Adapter une attitude volontariste pour imaginer les solutions permettant d'atténuer les handicaps géographiques, et démographiques, pour saisir les opportunités technologiques et pour valoriser les atouts du Pays

PARTICIPATION :

Développer un Pays vivant, actif, et solidaire agissant pour et avec les divers acteurs et populations qui le composent et y interviennent

PARTENARIAT :

Développer des synergies pour enrichir les projets et contrebalancer la faiblesse des moyens propres du Pays

IDENTITAIRE :

Rechercher et affirmer une identité claire pour ancrer les actions, développer le Pays des 3 V en harmonie avec ses richesses et sa population, se démarquer des autres territoires

OBJECTIFS

Objectif :

Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays

Objectif :

Structurer et organiser le territoire au bénéfice de ses habitants

AMBITION

Verdon, Vaire, Var
Un territoire
aujourd'hui, notre Pays
demain : **Construisons
un Pays solidaire et
accueillant.**

Objectif :

Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie et diversifier les activités du territoire : commerce, artisanat, agriculture, petite industrie

Objectif :

Impliquer les habitants et associer les partenaires au développement du Pays

Objectif :

Déterminer l'identité du Pays Verdon, Vaire, Var et la faire partager et porter par les habitants

Objectif Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays Verdon, Vaire, Var

Le tourisme est la principale ressource économique du Pays. Des efforts importants doivent cependant être concédés par l'ensemble des acteurs pour que le territoire reste attractif sur le marché touristique mais aussi que le développement soutenu de cette activité soit maîtrisé pour ne pas devenir la mono activité du Pays.

1- L'activité touristique :

Elle évolue très vite et il est important de mieux connaître la clientèle actuelle ou potentielle du territoire, ses attentes, ses besoins ... pour la fidéliser et la développer.

Parallèlement le Pays doit anticiper les changements dans les comportements de la clientèle touristique pour répondre aux exigences des « consommateurs » afin de rester (ou devenir) une destination touristique.

a) Conforter et développer l'existant :

Le Pays Verdon, Vaire, Var a identifié des axes de travail forts pour que le territoire passe d'un tourisme de « cueillette » à un tourisme professionnel de qualité :

- Faire de la qualité une priorité pour le Pays (veiller à maintenir la qualité des ressources et améliorer la qualité des prestations) ;
- Réussir la requalification de l'immobilier touristique : maîtriser la qualité de l'hébergement touristique et augmenter le nombre de lits banalisés sont des actions prioritaires à mener ;
- Trouver des réponses appropriées pour la requalification de l'hôtellerie locale ;
- Mettre en place des actions spécifiques en direction de l'hôtellerie de plein air (gestion de l'accueil des campings car, maintien et extension des aires des campings au regard des documents d'urbanisme...) ;
- Rechercher et séduire les investisseurs potentiels ;
- Favoriser les actions collectives de communication et de promotion touristique : identifier une charte graphique Verdon, Vaire, Var...
- Assurer une veille sur les évolutions des marchés et diffuser l'information afin d'adapter les produits aux nouvelles attentes de la clientèle.

b) Diversifier l'offre touristique

Il est important de mieux valoriser les ressources locales (eau, géologie, climat, patrimoine...) en travaillant prioritairement sur :

- Les activités culturelles, de découverte des savoir – faire, de pleine nature, (patrimoine naturel et culturel) insuffisamment valorisées ;
- Devenir une référence en matière de tourisme sportif notamment en matière de cyclotourisme, de randonnées, de sports d'eaux vives et de parapente... ;
- Valoriser la destination « calme et nature » ;
- Adopter un principe général de gestion pour les sites remarquables (éducation du public, ouverture d'itinéraires à thèmes et de nouveaux sites pour pallier à la sur fréquentation de certains sites...).

c) Allonger les saisons touristiques et diffuser la fréquentation sur le territoire :

L'activité touristique dans le Pays Verdon, Vaire, Var est aujourd'hui concentrée principalement sur quelques pôles et sur deux saisons, l'été et l'hiver.

Si le territoire veut s'engager dans une politique de qualité du tourisme, il doit mener des actions pour développer l'activité touristique en dehors des saisons traditionnelles et la diffuser sur tout le territoire :

- Développer les activités en dehors des saisons traditionnelles en travaillant vers de nouveaux publics (clientèle étrangère...), des marchés ciblés (sportifs, tourisme culturel...) et en proposant des produits alternatifs afin de rééquilibrer la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace.

2- La structuration de l'offre touristique

Les acteurs du tourisme travaillent, généralement, indépendamment les uns des autres. Il n'existe pas ou peu de produits touristiques, ni d'agence réceptive sur le territoire.

Face à l'évolution du marché, il est impératif que les acteurs développent des démarches collectives :

- Structurer et renforcer le travail en réseau des professionnels du tourisme ;
- Inciter les offices de tourisme et syndicats d'initiatives à se structurer à l'échelle des intercommunalités et à mener des actions conjointes à l'échelle du Pays ;
- Développer le partenariat entre les professionnels, les structures existantes (Office de tourisme, Comité Département du Tourisme, association, guides...) et les collectivités ayant la compétence tourisme.

3- L'emploi et la formation dans le tourisme

Prendre en compte l'homme dans le développement de l'activité touristique est fondamental car il est à la base de la qualité du service proposé. Il est important que le territoire soit attractif pour les travailleurs permanents et saisonniers :

a) Actions en faveur des saisonniers

- Augmenter l'attractivité du territoire pour les saisonniers (logements, salaires, allongements des saisons...) en travaillant en amont sur leurs conditions d'accueil.
- Créer un groupement des saisonniers du Pays.
- Informer sur le point accueil des saisonniers (pluri – activités, accès aux aides logements, statuts...)
- Identifier les besoins de qualification et trouver des réponses appropriées (organisation de formation sur le territoire, connaissance des conditions d'accès aux formations, localisation des formations...)

b) Vers des actions de professionnalisation

- Conduire des démarches rigoureuses pour inciter les professionnels du tourisme à améliorer leur savoir – faire pour rester compétitifs mais aussi renforcer leur connaissance de la clientèle pour adapter leurs prestations ;
- Travailler en étroit partenariat avec les chambres consulaires et les organismes de formation afin d'adapter les formations aux besoins des professionnels.

4- Les actions en faveur d'un tourisme durable

L'environnement du Pays Verdon, Vaire, Var (milieu naturel, architecture...) constitue un héritage d'une très grande valeur. Ce patrimoine est la principale ressource de l'activité touristique du territoire.

Aussi le développement touristique encouragé par le Pays doit-il être maîtrisé à long terme et respectueux de ce cadre et des hommes qui y vivent.

Pour promouvoir un « tourisme durable », le projet du Pays Verdon, Vaire, Var comprend les objectifs suivants :

- Eduquer, responsabiliser, sensibiliser le public à un comportement respectueux des ressources naturelles et des activités rurales,
- Gérer et maîtriser les pratiques qui s'exercent sur le territoire (canaliser les sports à forts impacts, élaborer un schéma des activités de pleine nature...).

Objectif Structurer et organiser le territoire au bénéfice de ses habitants

Une des conditions sine qua non au maintien et au développement de la population dans le Pays est d'offrir aux habitants les services indispensables à leur vie quotidienne en matière d'habitat, de transport et de communication, de santé, d'éducation, de famille, et en matière économique et sociale...

Cette exigence est confortée par le constat que les secteurs aujourd'hui les moins bien desservis en matière de services (Annot, Entrevaux) sont aussi ceux qui ont perdu des habitants entre les deux derniers recensements.

1. Infrastructures, réseaux, transport

Avoir des liaisons routières, ferroviaires, téléphoniques, télématiques... efficaces et pérennes est incontournable pour le développement du Pays. Il doit s'atteler à obtenir satisfaction sur ces points et pour cela parler d'une seule voix et se faire entendre dans les instances décisionnelles.

Les deux axes majeurs RN 202 et RN 85 permettent la communication du territoire avec l'extérieur et assurent avec le réseau départemental sa desserte interne. L'amélioration de ces liaisons est nécessaire, voir indispensable, pour offrir les conditions favorables au développement des activités économiques.

A ce titre, le Pays Verdon, Vaïre, Var se positionne pour favoriser la desserte interne par l'accroissement du confort et de la sécurité sur ces axes.

La ligne du Chemin de fer de Provence Nice / Digne (Train des Pignes), dont la pérennité a été plusieurs fois remise en cause, comporte un intérêt structurel pour le territoire du Pays (desserte est/ouest).

Elle pourrait être mieux valorisée sous quelques conditions d'horaires, de tarifs, de correspondance avec les cars et de promotion (notamment touristique).

Dans ce territoire où le tissu social et économique est peu dense et diffus, les transports revêtent une importance vitale.

Mis à part le Chemin de fer de Provence, la route est la seule infrastructure utilisable et le véhicule individuel reste le moyen de déplacement le plus souple et le plus adéquat.

Cependant il existe une part de la population qui ne peut pas utiliser de véhicules : enfants, jeunes, personnes âgées, personnes sans permis, revenus insuffisants...

La politique de développement du territoire, pour éviter le départ des catégories mobiles de la population, doit s'accompagner de l'établissement d'un système de transport collectif.

Dans ce domaine le Pays appuie son travail sur les axes suivants :

- la recherche d'une complémentarité entre les modes de transport (organiser des correspondances à partir des lignes existantes et adapter les horaires avec les correspondances pour éviter l'attente...),
- l'organisation de solutions souples de transport collectif sur de courtes distances (développer le transport à la demande, le taxi collectif avec du matériel du type minicar...),
- le développement de l'utilisation complémentaire des trajets réguliers ce qui implique de trouver des solutions en matière d'assurance pour pouvoir utiliser les transports scolaires,
- le développement de liaisons internes pour diffuser la fréquentation touristique sur le territoire.

En matière de télématique, au-delà de l'équipement, le Pays facilite l'accès et l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (réseau de points publics d'accès à Internet, formation des usagers...) notamment en ce qui concerne le Haut Débit.

Le Pays favorise l'appropriation des ces Technique d'Information et de Communication en donnant la priorité à l'accès (formation) et à la mise en réseau des écoles, des collèges, des mairies....

2. Le logement

La difficulté sur le territoire à trouver un logement permanent, qui plus est bon marché et d'un niveau de confort normal, constitue un blocage important pour le maintien de la population et l'installation de nouveaux actifs en particulier des jeunes. En effet beaucoup de logements disponibles sont réservés au marché touristique et les loyers sont élevés.

Pour la vitalité du territoire, le Pays s'engage à mener une politique active en matière d'habitat visant à une amélioration qualitative et quantitative du parc de logements en direction prioritairement des habitants permanents et des saisonniers.

Un juste équilibre sera recherché entre le développement de logements permanents et le développement des résidences secondaires (alors qu'aujourd'hui les résidences secondaires représentent 70 % du parc de logements).

Dans ce domaine le Pays se donne pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des mesures incitatives vers les propriétaires privés pour louer ou vendre,
- aider à la réalisation de petits programmes du type HLM en habitat individuel, logements communaux, lotissements communaux et créer des logements sociaux pour maîtriser le coût des loyers,
- trouver avec les employeurs des solutions au problème du logement des saisonniers,
- aider les collectivités au montage de projets et d'opérations de rénovation et de réhabilitation de l'habitat (favoriser dans le cahier des charges des Opérations Programmées d' Amélioration de l'Habitat le logement permanent),
- offrir une qualité supérieure des logements en centre ancien,
- rechercher des solutions pour réduire les charges de réseaux et de fonctionnement des collectivités.

- Structurer l'information en matière d'offre et de demande de logement en particulier locatif et informer les habitants sur les aides au logement, à la réhabilitation et à la construction...

3. Les services

Une réflexion d'ensemble (maillage minimum, réseau d'information ...) doit apporter des solutions et contre-propositions au redéploiement des services publics qui se traduit souvent comme un retrait ou une disparition.

L'organisation du territoire en matière de services à la population est basée sur une Maison de services publics et un réseau de points publics. Le Pays veille à assurer une meilleure accessibilité aux services des secteurs les moins bien couverts (Annot, Entrevaux) et une diversification des services proposés (développement des services économiques, Maison des associations...).

Le Pays met particulièrement l'accent sur l'amélioration et le développement des services aux familles (crèches, centre aéré, services aux jeunes, services aux personnes âgées...) et favorise le développement d'une économie sanitaire et sociale. Il agit également pour être reconnu comme un territoire d'accueil d'établissements sanitaire et sociaux dans le cadre de la CROSS.

Pour contrebalancer la faiblesse de ses moyens propres et ses handicaps géographiques, le territoire du Verdon, de la Vaire et Du Var doit valoriser les solutions de mise en réseau et d'organisation multi ou pluri -fonctionnelle des services, notamment à l'échelle intercommunale.

4. Le cadre de vie

Enfin, la qualité du cadre de vie doit être mise en évidence aux yeux de chacun, préservée, valorisée.

Le Pays Verdon, Vaire, Var, en cohérence avec la Charte départementale pour l'environnement, l'atlas des paysages..., s'attache à la recherche d'une qualité paysagère de son territoire. Pour cela il mettra l'accent sur :

- l'amélioration des paysages urbains, périurbain et ruraux par un effort redoublé pour lutter contre le mitage et aider à l'élaboration et à la révision des PLU,
- L'intégration et l'harmonisation des panneaux publicitaires et plus largement une meilleure qualité paysagère des axes routiers,
- la mise en place d'une cellule de conseil en architecture, urbanisme et paysage en lien avec le Parc Naturel Régional du Verdon, la Communauté de communes du Moyen Verdon (bureau de l'habitat) et avec le Conseil Général (CAUE),
- l'élaboration d'une charte paysagère et architecturale.

Pour lutter contre la banalisation des milieux et des paysages par augmentation des surfaces boisées en embroussaillées, le Pays s'attache à la gestion des espaces agricoles et forestiers. Plusieurs types d'actions sont envisagés :

- inciter à la réouverture des milieux et parcours, notamment dans les zones basses près des villages où l'on assiste à une forte baisse de la biodiversité et à une augmentation du risque d'incendie,
- Favoriser la mise en valeur agricole et/ou pastorale,

- inciter les propriétaires privés se regrouper et à gérer leur forêt,
- financer des études de correction des impacts visuels (impact paysager des pistes forestières).
- réfléchir à la mise en place d'aides pour le broyage des rémanents après les coupes dans les zones à fréquentation touristique forte.

Conformément au principe de développement durable, la Pays s'attache à concilier son projet de développement avec la prise en compte des risques naturels en améliorant la connaissance du risque et son intégration dans le projet de territoire.

Objectif **Organiser et promouvoir les autres secteurs de l'économie et diversifier les activités du territoire : commerce, artisanat, agriculture, petite industrie, dans une perspective de développement durable**

L'économie du Pays Verdon, Vaire, Var, structurée au travers d'un réseau de très petites entreprises (TPE), est fragile et fortement dépendante de l'activité touristique.

Il est important pour le Pays de créer les conditions favorables au maintien et au développement de ce tissu de TPE, élément de résistance à la désertification, de maintien de la population et de création d'emplois, notamment aider à la concrétisation de projets économiques même modestes.

1- Maintien et développement de l'activité :

a) Commerce, artisanat, services, petite industrie

Pour répondre au mieux aux attentes des populations (résidents permanents, secondaires et visiteurs) les acteurs du Pays (pouvoirs publics, chambres consulaires, partenaires privés, organisations professionnelles...) s'associent pour privilégier la mise en place de dispositifs pour dynamiser et développer petites industries, artisanat et commerces (ORAC, émergence de projets, zones artisanales...).

Le développement, le renforcement et la densification des services sont essentiels au maintien et à l'installation des populations et des acteurs économiques.

En outre, le développement d'une économie sanitaire et sociale ouvre des perspectives réelles à explorer en matière d'emplois et de formations sur le territoire du Pays, secteur d'activité jusqu'ici peu valorisé : services aux familles (petite enfance , jeunesse, personnes âgées...), insertion, santé...

Parallèlement le Pays Verdon, Vaire, Var engage les études nécessaires à l'identification des emplois dormants et mène une politique volontariste pour la mobilisation et la valorisation des ressources naturelles sous exploitées.

b) Les énergies renouvelables

Par leur faible impact sur l'environnement, les énergies renouvelables rentrent en cohérence avec :

- l'image de qualité, d'espace naturel préservé qui constitue l'atout et l'attrait principal du territoire,
- la perspective de développement durable dans laquelle le projet de charte s'inscrit car elles sont sources de création d'emplois (création de nouvelles filières....) et permettent la baisse des coûts de gestion (économie d'énergie...).

Le Pays s'engage, en partenariat avec le Syndicat mixte des Pays du Verdon et tous les acteurs actifs dans ce domaine, à mettre en place sur son territoire une politique de promotion, de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

c) La filière bois

Le territoire du Pays est fortement boisé puisque la forêt couvre 40 % du territoire. Cependant la ressource en bois, en dehors des forêts domaniales qui ne représentent que 40% de la surface forestière totale, se révèle sous-exploitée. La situation de la filière bois, en train de s'éteindre, apparaît préoccupante.

Le Pays Verdon, Vaïre, Var, dans le cadre de sa mission de développement économique et de valorisation des ressources naturelles, en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière, de l'Office National des Forêts..., s'attache à rechercher les moyens de sortir du cercle vicieux : forêt peu rentable, donc mal entretenue, donc insuffisamment desservie, donc sans coupes d'amélioration, donc de faible qualité....

Pour relancer la filière bois, le Pays se donne trois axes :

- développer de nouvelles filières et de nouveaux produits (étudier et développer la filière bois énergie, promouvoir les constructions à ossatures bois...),
- favoriser la transformation sur place des grumes (projet de centre de tri des bois),
- promouvoir le matériau bois (incitation des architectes et artisans locaux à l'utilisation du bois, animations, visites de réalisations, éventuellement développement de labels...).

d) L'activité agricole

L'agriculture est une activité à très forte valeur identitaire : elle contribue à l'emploi et à la stabilité de la vie rurale (population sédentaire), joue un rôle primordial dans la gestion de l'espace par le maintien de l'ouverture des milieux et constitue une composante importante de l'économie et de la culture (transhumances, foires, fêtes...) locales.

Cependant, comme ailleurs, le territoire du Pays Verdon, Vaïre, Var connaît un phénomène de déprise agricole qui s'accompagne d'une fermeture des paysages, d'une perte des espaces pastoraux et d'une réduction de la biodiversité.

Si de nombreux outils et de nombreux organismes existent, le Pays peut néanmoins jouer un rôle d'accompagnement et d'orchestration locale des politiques publiques.

Le Pays en s'appuyant sur le savoir-faire des agriculteurs et en partenariat avec les organisations professionnelles, base son action sur les axes suivants :

► Une agriculture de qualité qui évolue, s'adapte et se diversifie

Pour permettre à l'activité agricole de se maintenir et de contribuer pleinement à l'activité économique du territoire, le pays se donne les objectifs suivants :

- Conforter l'existant et en particulier l'élevage (ovins, bovins, caprins...),
- Mettre en place des outils et moyens pour faciliter l'installation de nouveaux actifs et le renouvellement des exploitations,
- Améliorer les conditions de vie et de travail des éleveurs (rénovation des cabanes pastorales, diminuer la pénibilité des activités...),
- Soutenir les démarches de qualité et promouvoir les produits ;
- Aider et inciter à la diversification des productions (fruits rouges, arbres fruitiers, plantes aromatiques et médicinales, lavande fine...),
- Développer en particulier autour d'Annot la production, la transformation et la promotion de la châtaigne et des champignons (conserves, gastronomie, maison de produits).
- Développer les circuits courts, la transformation sur place et la vente directe (apiculture, charcuterie, produits laitiers...).
- Mettre en place une politique d'animation et de communication (fêtes, foires, journées portes ouvertes, circuit des saveurs et des produits...).

► Une agriculture qui contribue à la qualité du territoire

L'activité agricole doit permettre la conservation d'une occupation de l'espace équilibrée, d'un nombre suffisant d'exploitations pour avoir un impact sur la gestion de l'espace, le maintien du cadre de vie tant pour les populations autochtones que pour la clientèle touristique.

Le Pays encourage les systèmes de gestion agricole compatibles avec la qualité de son environnement et veille notamment à la qualité architecturale et paysagère des exploitations par l'élaboration d'une charte.

2- La formation :

L'adéquation entre les besoins des entreprises existantes, ou en voie de développement, et la formation de la population active et des jeunes est indispensable. Le Pays veille à mener des actions fortes en matière de formation :

- Sensibiliser les jeunes aux métiers (interventions dans les écoles, métierama...)
- Faciliter l'accès à une double qualification (ex : Hautes Alpes) ;
- Décentraliser les formations sur le Pays ;
- Développer des formations professionnalisantes de 2^{ème} cycle ;
- Développer les modules de formations décentralisés voir créer un centre de formation (aides à domicile, auxiliaires de vie...) ;
- Renforcer un pôle d'échanges, de coordination, d'informations...
- Former la population aux Technologies d'Information et de Communication...

3- Actions en faveur de la gestion, de la création ou de la reprise d'entreprise

Le Pays s'engage à mener en lien avec ses partenaires des actions d'animation en vue de dynamiser l'activité économique :

- Lancer une opération « Emergence de projets » dans le Pays ;
- Etre un espace d'échanges, d'information et de débat ouvert avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux sur les spécificités locales en matière de gestion des entreprises (fiscalité, saisonnalités, volume, 35h...)
- Organiser des réunions de sensibilisation et d'informations sur la création d'entreprises, l'évolution de la réglementation...
- Renforcer et développer le partenariat avec les chambres consulaires, l'ANPE, la DDTE – FP, la plate-forme d'initiatives locales... en vue de rendre plus efficace l'accueil des porteurs de projets, des entrepreneurs sur le territoire.

Objectif Impliquer les habitants et associer les partenaires au développement du Pays des 3V

Les habitants et tous les acteurs et organismes du territoire doivent pouvoir participer à l'animation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique menée par le Pays dans le cadre de sa Charte.

Le Conseil de Développement permet d'associer la société civile au projet de développement mais au-delà de cette association d'autres actions doivent être menées tant au niveau de la population, que des élus communaux, des structures intercommunales et des organismes partenaires du Pays : réalisation de projets, animation, communication, débats, mise en réseau...

Il s'agit pour le Pays de favoriser les complémentarités et valoriser les moyens, notamment humains, que les uns et les autres peuvent mettre au service du développement du territoire du Pays Verdon, Vaire, Var.

Pour mettre en œuvre le projet de territoire, le Pays s'appuie dans la mesure du possible sur les structures intercommunales existantes en intégrant leur évolution.

Objectif Déterminer l'identité du Pays des 3 V et la faire partager et porter par les habitants

Le territoire est multiple et complexe.

Il est déficitaire en matière d'image et fortement marqué par la ruralité et la saisonnalité. Il se compose d'au moins 3 entités territoriales (le Moyen Verdon, le Haut Verdon, la Vaire – Le Var) qui possèdent des particularités propres.

Pays de contrastes, d'échanges et de culture, Pays sous l'influence partielle de bassins de vie plus puissants que ses bassins internes, ses habitants ont du mal à déterminer ce qui les identifie même si la qualité de l'environnement (naturel, patrimonial et culturel) est l'un des éléments remarquables du territoire, agissant comme un trait d'union.

Travailler sur l'identité c'est donner des arguments pour élaborer les outils de développement pertinents et qui collent à la réalité du territoire. L'identité est un axe fondamental pour ancrer le développement du territoire sur le long terme. Elle doit donc se décliner dans tous les objectifs du Pays.

Il s'agit avant tout, de mieux connaître notre territoire, de mettre en lumière ce qui fait sa cohérence, ses spécificités par rapport aux territoires voisins et ce à quoi les habitants sont particulièrement attachés.

Dans leurs actions en faveur de l'identité, les acteurs profitent du fait qu'ils ont un Pays à dimension humaine et veillent à respecter sa pluralité. Ils s'engagent dans la valorisation et la préservation de ses richesses patrimoniales (naturelles, historiques,...).

Le Pays travaille sur les axes suivants :

- Répertorier les connaissances existantes et identifier les études à mener (créer un centre de ressources consultable à partir d'Internet ...),
- Identifier clairement les particularités culturelles (patrimoniales et sociales),
- Mutualiser les démarches en faveur de la valorisation du patrimoine,
- Développer les réseaux du type « Villages et cités de caractère »,
- Valoriser les caractéristiques identitaires du Pays ;
- Animer le territoire (proposer des temps forts de rencontres...).